



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil municipal étudiera une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 69-07 relativement à l'immeuble mentionné ci-dessous, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 5 mars 2018 à 19h30 à la salle Bernardin-Hamann située au 24, rue Principale Ouest dans le secteur Saint-Méthode à Adstock.

**Demande de dérogation mineure – empiètement dans les marges et réaménagement du stationnement dans le cadre d'un projet d'agrandissement – 14, rue Principale Est**

Empiètement dans les marges

1. Autoriser, pour l'implantation d'une sortie de secours, une marge de recul dans la cour latérale droite de 0 mètre, norme actuellement prescrite à 2 mètres en vertu de l'article 5.7.2 du règlement de zonage numéro 69-07;
2. Autoriser, pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel, des marges de recul dans la cour latérale gauche variant entre 1,90 et 1,93 mètre, norme actuellement prescrite à 2 mètres en vertu de l'article 5.7.2 du règlement de zonage numéro 69-07;
3. Autoriser, pour la reconstruction et l'agrandissement de la section des bureaux du bâtiment industriel, une marge avant de 3.01 mètres, norme actuellement prescrite à 6.1 mètres en vertu de l'article 5.7.2 du règlement de zonage numéro 69-07.

Stationnement

1. En façade, autoriser le réaménagement du stationnement pour 10 cases, norme actuellement prescrite à 17 cases de stationnement en vertu des dispositions de l'article 15.2.3.2 du règlement de zonage numéro 69-07;
2. Autoriser le réaménagement du stationnement dans l'ensemble de la cour avant du magasin au lieu d'obliger la préservation d'une bande d'un mètre de largeur destinée à l'aménagement paysager en vertu de l'article 15.2.3.2 du règlement de zonage numéro 69-07;
3. Autoriser une profondeur de 5,8 mètres des cases de stationnement, norme actuellement prescrite à 6.1 mètres en vertu de l'article 15.3 du règlement de zonage numéro 69-07.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 19 février 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Renée Vachon